

ERRATUM

Séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Mirabel pour l'année 2021

Un avis public a été publié concernant les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Mirabel pour l'année 2021.

Dans ledit avis public donné par la soussignée, greffière de la Ville de Mirabel paru dans le *Mirabel vous Informe*, édition du 25 novembre 2020 et publié sur le site internet de la Ville, on aurait dû lire après le tableau, les mots « **Donné à Mirabel, ce 18 novembre 2020** » au lieu de « **Donné à Mirabel, ce 18 novembre 2019** ».

Donné à Mirabel, ce 2 décembre 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate